



POS 9.2 BIEN-ÊTRE DANS LE TRANSPORT

Vous pouvez utiliser cette procédure opérationnelle standardisée (POS) comme modèle.
Si vous développez votre propre version, elle doit comprendre toutes les exigences.

NIS :

Gestionnaire du site : Personne responsable :

PROTOCOLE

Cette POS doit comprendre les exigences suivantes.

Les personnes responsables doivent être formées et suivre ce protocole lors de chaque transport d'animaux.	S'applique à la ferme	Importance
1. Évaluation de l'aptitude au transport		
Il faut seulement transporter des animaux aptes. (Consulter la fiche de renseignements Arbre de décisions sur l'aptitude au transport).		
a. L'aptitude au transport doit être évaluée en fonction de chaque trajet, et l'évaluation doit inclure les facteurs pertinents tels que la durée prévue du trajet entre la ferme et la destination finale et les conditions météorologiques en vigueur.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
b. Les animaux fragilisés peuvent être transportés, sous réserve de certaines dispositions spéciales, comme le transport direct à un abattoir à proximité (sans passer par un encan).		
c. Les porcs qui sont incapables de s'appuyer sur leurs quatre pattes ne doivent pas être transportés.		
d. Les porcs qui présentent des signes de détresse avant l'expédition ne doivent pas être transportés.		
2. Mélange des animaux		
Les porcs qui ne sont pas compatibles ne doivent pas être transportés.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
3. Litière convenable au transport		
Le véhicule ou la remorque contient de la litière convenable aux conditions météorologiques et à l'âge des porcs (particulièrement important pour les porcs nouvellement sevrés).	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
Autres bonnes pratiques de production :		

